



---

**Commission économique pour l'Europe**

Comité de l'énergie durable

**Groupe d'experts de l'efficacité énergétique****Cinquième session**

Kiev, 13-15 novembre 2018

**Rapport du Groupe d'experts de l'efficacité énergétique  
sur sa cinquième session****I. Introduction**

1. La cinquième session du Groupe d'experts de l'efficacité énergétique s'est tenue du 13 au 15 novembre 2018.

**II. Participation**

2. Ont participé à la session 108 experts des États membres ci-après de la Commission économique pour l'Europe (CEE) : Albanie, Allemagne, Arménie, Azerbaïdjan, Bélarus, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Danemark, Estonie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Finlande, Géorgie, Grèce, Irlande, Israël, Kazakhstan, Kirghizistan, Norvège, Ouzbékistan, Pays-Bas, Pologne, République de Moldova, Serbie, Suisse, Tadjikistan et Ukraine.

3. Des experts de l'Iran et de la Tunisie ont participé à la session en vertu de l'article 11 du mandat de la Commission.

4. Des représentants du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), du secrétariat de la Communauté de l'énergie, de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD), de la Charte internationale de l'énergie, de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et du Centre de l'efficacité énergétique de Copenhague y ont également participé.

5. Des représentants d'organisations non gouvernementales, du secteur privé et des milieux universitaires, ainsi que des experts indépendants, ont également pris part à la session.



### III. Adoption de l'ordre du jour (point 1 de l'ordre du jour)

*Document(s)* : ECE/ENERGY/GE.6/2018/1 – Ordre du jour provisoire annoté.

6. Conformément au Règlement intérieur de la Commission, le premier point de l'ordre du jour provisoire est l'adoption de l'ordre du jour.

7. L'ordre du jour provisoire figurant dans le document ECE/ENERGY/GE.6/2018/1 a été adopté sans modification.

### IV. Élection du bureau (point 2 de l'ordre du jour)

8. Le Groupe d'experts a élu M<sup>me</sup> Nurangiz Farajullayeva (Azerbaïdjan), M. Andrei Miniankou (Biélarus), M<sup>me</sup> Natalia Jamburia (Géorgie), M. Christian Noll (Allemagne), M. Alfredo Pini (Italie), M. Boris Melnichuk (Fédération de Russie) et M. Kostiantyn Gura (Ukraine) Vice-Présidents pour deux ans. Il a invité M. Benoît Lebot (Partenariat international pour la coopération en matière d'efficacité énergétique – IPEEC), M. Martin Kumar Patel (Chaire en efficacité énergétique, Université de Genève), M. Hannes Mac Nulty (Macnulty Consulting), M. Stefan Buettner (Institute for Energy Efficiency in Production – EEP), M<sup>me</sup> Ksenia Petrichenko (Centre de l'efficacité énergétique de Copenhague), M. Zlatko Pavičić (Croatian Inventors Network), M. Aleksandar Dukovski (Macedonian Center for Energy Efficiency) et M<sup>me</sup> Alisa Freyre (Services Industriels de Genève – SIG), et, de droit, le Coprésident de l'Équipe spéciale conjointe des normes relatives à l'efficacité énergétique des bâtiments, M. Andres Jaadla, à siéger au bureau pendant deux ans pour renforcer ses activités. Il a élu M. Aleksandar Dukovski Président.

9. Le bureau du Groupe d'experts est composé des membres suivants : M. Aleksandar Dukovski, Président, et M<sup>me</sup> Nurangiz Farajullayeva (Azerbaïdjan), M. Andrei Miniankou (Biélarus), M<sup>me</sup> Biljana Trivanovic (Bosnie-Herzégovine), M<sup>me</sup> Natalia Jamburia (Géorgie), M. Alfredo Pini (Italie), M. Christian Noll (Allemagne), M<sup>me</sup> Antonela Solujic (Serbie), M. Boris Melnichuk (Fédération de Russie), M. Kostiantyn Gura (Ukraine), M. Benoît Lebot (Partenariat international pour la coopération en matière d'efficacité énergétique – IPEEC), M. Martin Kumar Patel (Chaire en efficacité énergétique, Université de Genève), M. Hannes Mac Nulty (Macnulty Consulting), M. Stefan Buettner (Institute for Energy Efficiency in Production – EEP), M<sup>me</sup> Ksenia Petrichenko (Centre de l'efficacité énergétique de Copenhague), M. Zlatko Pavičić (Croatian Inventors Network) et M<sup>me</sup> Alisa Freyre (Services Industriels de Genève – SIG) et, de droit, MM. Burkhard Schulze Darup et Andres Jaadla (Coprésidents de l'Équipe spéciale conjointe des normes relatives à l'efficacité énergétique des bâtiments) en tant que Vice-Présidents.

### V. Échange de données d'expérience sur les moyens d'améliorer sensiblement l'efficacité énergétique dans le secteur de l'industrie (point 3 de l'ordre du jour)

*Document(s)* : ECE/ENERGY/2018/10-ECE/ENERGY/GE.6/2018/3 – Échange de données d'expérience sur les moyens d'améliorer sensiblement l'efficacité énergétique dans le secteur de l'industrie. Document de fond présentant l'Équipe spéciale de l'efficacité énergétique dans l'industrie dans la région de la Commission économique pour l'Europe (CEE) pour 2019-2020 et son mandat.

10. Le débat a porté principalement sur les moyens de donner pleinement effet aux solutions rentables dont le secteur de l'industrie dispose pour améliorer l'efficacité énergétique. Aujourd'hui, il est possible de quantifier et de définir le potentiel qui existe dans l'industrie en matière d'efficacité énergétique, mais l'application pratique de mesures concrètes et généralisées reste difficile à réaliser. Les plans d'action des gouvernements et du secteur de l'industrie ne sont pas conçus pour concrétiser toutes les possibilités qui existent en matière d'efficacité énergétique.

11. Pour les représentants, la difficulté est qu'il faut d'abord admettre que l'approche actuelle vis-à-vis de l'efficacité énergétique dans le secteur de l'industrie est inadéquate avant de pouvoir envisager sérieusement de passer à la mise œuvre des solutions. Des points importants ont été soulevés concernant les mesures prises par des gouvernements et des organisations internationales pour collaborer davantage avec le secteur de l'industrie à l'élaboration de politiques et des programmes de soutien. Les nouvelles initiatives de la CEE et de l'ONUDI, à savoir respectivement l'Équipe spéciale de l'efficacité énergétique dans l'industrie et le Groupe de travail du secteur de l'industrie, ont été présentées et examinées eu égard à l'importance d'améliorer la collaboration entre le secteur de l'industrie et les gouvernements.

12. Des représentants d'entreprises et d'ONG ont décrit des projets et des initiatives d'efficacité énergétique mis en œuvre dans le secteur de l'industrie, qui font la preuve que celui-ci peut souvent montrer la voie dans ce domaine dès lors qu'il bénéficie d'un appui initial au renforcement des capacités et au partage des données d'expérience. À cet égard, les solutions numériques, en tant qu'élément clef du succès des futurs projets d'efficacité énergétique dans l'industrie, ont été étudiées en détail. Les participants ont examiné la nouvelle déclaration Step Up, qui est une initiative innovante prise par le secteur de l'industrie pour mettre à profit la quatrième révolution industrielle afin de réaliser des gains d'efficacité énergétique durables.

13. Le Groupe d'experts :

14. A pris note du fait que le Comité de l'énergie durable de la CEE, à sa vingt-septième session, a approuvé la création de l'Équipe spéciale de l'efficacité énergétique dans l'industrie ainsi que son mandat, et a accepté le mandat qui lui a été confié de superviser les activités de de l'Équipe spéciale, comme indiqué dans le document ECE/ENERGY/2018/10-ECE/ENERGY/GE.6/2018/3 – Échange de données d'expérience sur les moyens d'améliorer sensiblement l'efficacité énergétique dans le secteur de l'industrie. Document de fond présentant l'Équipe spéciale de l'efficacité énergétique dans l'industrie dans la région de la Commission économique pour l'Europe (CEE) pour 2019-2020 et son mandat.

15. A appuyé les activités visant à renforcer le dialogue entre les gouvernements et les entreprises pour améliorer sensiblement l'efficacité énergétique dans l'industrie, ce qui ne se limite pas aux seules économies réalisées dans les activités de production.

16. S'est dit favorable à la poursuite de l'analyse des obstacles qui entravent la mise en œuvre de l'efficacité énergétique dans les secteurs industriels et des moyens de les surmonter, en organisant des ateliers auxquels participent des décideurs et des représentants d'entreprises du secteur industriel aux niveaux international et national et en préparant des études de cas sur des succès remportés par le secteur industriel en matière d'efficacité énergétique et les multiples avantages qui en découlent. L'ampleur et la portée de ces activités dépendent de la disponibilité des ressources et des caractéristiques de chaque secteur.

17. A appuyé le renforcement de la coopération avec l'ONUDI, le Centre de l'efficacité énergétique de Copenhague, d'autres organisations internationales, les milieux universitaires et le secteur privé concernant ces activités.

18. A prié le secrétariat et les membres intéressés du bureau et du Groupe d'experts, ainsi que l'ONUDI et d'autres organisations, d'étudier les possibilités existant d'élaborer des propositions de projet à l'appui des activités de l'Équipe spéciale de l'efficacité énergétique dans l'industrie.

19. A élu MM. Hannes Mac Nulty (Macnulty Consulting) et Stefan Buettner (Institute for Energy Efficiency in Production – EEP) Coprésidents de l'Équipe spéciale de l'efficacité énergétique dans l'industrie.

## **VI. Échange de données d'expérience sur les normes et les directives permettant d'améliorer sensiblement l'efficacité énergétique dans les bâtiments (point 4 de l'ordre du jour)**

*Document(s) :* ECE/ENERGY/GE.6/2018/4 – Échange de données d'expérience sur les normes et les directives permettant d'améliorer sensiblement l'efficacité énergétique dans les bâtiments. Document d'information sur les principales conclusions de l'étude sur le recensement des normes relatives à l'efficacité énergétique des bâtiments dans la région de la CEE.

20. Les représentants ont examiné les activités et les réalisations de l'Équipe spéciale conjointe des normes relatives à l'efficacité énergétique des bâtiments. En particulier, ils ont examiné les résultats de l'étude sur le recensement des normes relatives à l'efficacité énergétique des bâtiments ; les progrès réalisés dans l'élaboration de l'étude sur le recensement des technologies visant à améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments dans la région de la CEE et dans l'élaboration d'un recueil de meilleures pratiques relatives aux normes et aux technologies axées sur l'efficacité énergétique des bâtiments de la région ; et un séminaire pilote sur le programme de formation aux normes de haute performance dans les bâtiments à l'intention des professionnels, des décideurs politiques et des formateurs du secteur de la construction. Ils ont également examiné l'évolution des activités menées au titre des Orientations-cadres pour l'élaboration de normes sur l'efficacité énergétique dans les bâtiments, notamment la création de centres internationaux d'excellence et d'un groupement d'établissements d'enseignement et de recherche en vue de promouvoir et de réaliser l'Initiative pour les bâtiments à haut rendement énergétique. Les représentants ont également examiné les résultats d'une étude sur l'amélioration de la durabilité énergétique du secteur de la construction dans la région arabe qui a été élaborée par la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO).

21. Le Groupe d'experts :

22. A pris note du document ECE/ENERGY/GE.6/2018/4 – Échange de données d'expérience sur les normes et les directives permettant d'améliorer sensiblement l'efficacité énergétique dans les bâtiments. Document d'information sur les principales conclusions de l'étude sur le recensement des normes relatives à l'efficacité énergétique des bâtiments dans la région de la CEE.

23. A pris note du projet d'étude sur le recensement des normes relatives à l'efficacité énergétique des bâtiments dans la région de la CEE et a recommandé de l'achever en tenant compte des observations et suggestions des États membres et des experts.

24. A pris note des résultats du premier séminaire de formation aux normes de haute performance dans les bâtiments à l'intention des professionnels, des décideurs politiques et des formateurs du secteur de la construction, organisé dans le cadre de l'Équipe spéciale conjointe des normes relatives à l'efficacité énergétique des bâtiments, et a recommandé la poursuite de cette activité, sous réserve des ressources disponibles.

25. A pris note des travaux en cours sur la création d'une base de données en ligne des experts de l'efficacité énergétique des bâtiments et a encouragé les membres du Groupe d'experts et de l'Équipe spéciale conjointe des normes relatives à l'efficacité énergétique des bâtiments à apporter leur soutien à cet outil.

26. A noté avec satisfaction les progrès accomplis par l'Équipe spéciale conjointe des normes relatives à l'efficacité énergétique des bâtiments en ce qui concerne le recensement des normes et des technologies axées sur l'efficacité énergétique des bâtiments de la région, l'organisation de séminaires de formation aux normes de haute performance dans les bâtiments, la création d'une base de données en ligne des experts de l'efficacité énergétique des bâtiments, et a recommandé que des études de cas soient réalisées pour démontrer les effets des Orientations-cadres et des normes s'y rapportant.

27. A exprimé sa gratitude aux Gouvernements danois et russe et à l'Organisation de coopération économique de la mer Noire (CEMN) pour l'appui financier qu'ils ont apporté aux projets extrabudgétaires sur les normes relatives à l'efficacité énergétique des bâtiments.

28. A remercié les Gouvernements arménien et ukrainien, le Bureau du PNUD en Arménie et la *Interstate Corporation for Development* d'avoir accueilli des manifestations organisées sous les auspices de l'Équipe spéciale conjointe des normes relatives à l'efficacité énergétique des bâtiments.

29. A encouragé les États membres à continuer d'appuyer l'Équipe spéciale conjointe des normes relatives à l'efficacité énergétique des bâtiments par l'apport de fonds extrabudgétaires.

30. A pris note de l'Initiative sur les bâtiments à haute performance énergétique qui réalise les activités de diffusion et d'éducation prévues dans les Orientations-cadres pour l'élaboration de normes sur l'efficacité énergétique dans les bâtiments.

31. A pris note avec satisfaction de la création de centres internationaux d'excellence pour les bâtiments à haut rendement énergétique en tant qu'outils de déploiement et de diffusion des Orientations-cadres pour l'élaboration de normes sur l'efficacité énergétique dans les bâtiments, et a encouragé leur développement.

32. A encouragé les États membres à proposer des candidats pour le groupement mondial d'universités faisant partie du réseau mondial de renforcement des capacités et du réseau des institutions locales que constituent les centres internationaux d'excellence pour les bâtiments à haut rendement énergétique.

33. A recommandé de poursuivre la coopération avec le Comité du logement et de l'aménagement du territoire dans le cadre des activités de l'Équipe spéciale conjointe des normes relatives à l'efficacité énergétique des bâtiments et de l'exécution des projets extrabudgétaires sur les normes relatives à l'efficacité énergétique des bâtiments.

## **VII. Rôle des entreprises de services collectifs, des mégadonnées et des données géospatiales dans la transition énergétique (point 5 de l'ordre du jour)**

*Document(s)* : ECE/ENERGY/GE.6/2018/6 – Rôle des entreprises de services collectifs, des mégadonnées et des données géospatiales dans la transition énergétique ;

GEEE/GE.6/2018/INF.2 – Draft outcomes of the discussion on the role of utilities, big data and geo-spatial data in energy transition.

34. Les représentants ont analysé les enjeux de l'utilisation des données géospatiales et des mégadonnées pour les projets d'énergie durable. Ils ont mis l'accent sur les pratiques organisationnelles et juridiques en vigueur, les réussites et les obstacles existants, y compris l'impact de la libéralisation des marchés sur le partage des données, les questions liées à l'arbitrage entre la protection des données personnelles et les politiques de libre accès, et les questions liées à la participation et à la coordination des acteurs concernés. En particulier, ils ont examiné les principaux obstacles à l'application des méthodes fondées sur les données géospatiales et les mégadonnées dans les projets de transition énergétique ; les pratiques juridiques et organisationnelles proposées pour atténuer ou éliminer les obstacles existants ; le rôle des institutions et des entreprises de services collectifs dans la création et le partage des données géospatiales et des mégadonnées ; et l'équilibre à trouver entre les politiques de libre accès et les politiques de protection des données personnelles en ce qui concerne les données énergétiques. Les résultats de cet examen figurent dans l'annexe I – Résultats de l'examen du rôle des entreprises de services collectifs, des mégadonnées et des données géospatiales dans la transition énergétique.

35. Le Groupe d'experts :
36. A pris note du document ECE/ENERGY/GE.6/2018/6 – Rôle des entreprises de services collectifs, des mégadonnées et des données géospatiales dans la transition énergétique.
37. A pris note des exposés sur l'utilisation des mégadonnées et des données géospatiales dans la transition énergétique.
38. A décidé de faire figurer dans l'annexe du présent rapport les résultats de l'examen du rôle des entreprises de services collectifs, des mégadonnées et des données géospatiales dans la transition énergétique.
39. A noté que les entreprises de services collectifs et les entreprises de services énergétiques joueront un rôle important dans la transition vers un système d'énergie propre et que l'accent doit être mis sur des modèles de service axés sur la clientèle, le contrôle des émissions de gaz à effet de serre, l'abordabilité et la fiabilité.
40. A encouragé les gouvernements à élaborer et à appliquer l'ensemble de politiques et de mesures institutionnelles qui s'impose pour passer de la vente de produits énergétiques à la vente de services énergétiques et à déployer plus largement les solutions fondées sur l'utilisation des données énergétiques pour optimiser la consommation des bâtiments.
41. A prié le secrétariat et les membres intéressés du bureau et du Groupe d'experts d'organiser en 2019 un atelier sur le rôle des entreprises de services collectifs et l'utilisation des mégadonnées et des données géospatiales dans la transition énergétique, sous réserve des ressources disponibles.

### **VIII. Dialogue sur les réglementations et les politiques devant permettre d'aplanir les obstacles à l'amélioration de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables (point 6 de l'ordre du jour)**

*Document(s) :* ECE/ENERGY/GE.6/2018/5-ECE/ENERGY/GE.7/2018/5 – Dialogue sur les réglementations et les politiques devant permettre d'aplanir les obstacles à l'amélioration de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables. Document d'information sur les progrès réalisés dans les domaines de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables dans certains pays d'Europe du Sud-Est, d'Europe orientale et d'Asie centrale, et en Fédération de Russie.

42. La CEE et la CESAO ont organisé conjointement une séance sur l'élimination des obstacles à l'amélioration de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables. Les représentants ont débattu des raisons pour lesquelles l'amélioration de l'efficacité énergétique et l'adoption des énergies renouvelables ont pris du retard et sont insuffisantes pour atteindre les objectifs en matière de climat et de développement durable.
43. Les représentants ont examiné les conclusions de l'étude sur les progrès réalisés dans les domaines de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables dans certains pays d'Europe du Sud-Est, d'Europe orientale et d'Asie centrale, et en Fédération de Russie. L'étude a pour but de recenser et d'analyser les réformes politiques, réglementaires et institutionnelles ; les capacités des parties prenantes dans les pays considérés (autorités nationales et locales, promoteurs et propriétaires de projets, et institutions financières) ; les meilleures pratiques élaborées et appliquées ; et les mesures de sensibilisation.
44. Les représentants ont souligné qu'un certain nombre d'obstacles d'ordre législatif, stratégique, économique et financier subsistent, qui empêchent une amélioration sensible de l'efficacité énergétique et une utilisation accrue des énergies renouvelables. Dans les régions de la CEE et de la CESAO, il est nécessaire de définir des politiques et des mesures propres à libérer l'investissement et le financement en faveur des projets relatifs à l'efficacité énergétique et aux énergies renouvelables, en insistant sur les projets commerciaux et le financement privé ainsi que sur d'éventuels partenariats public-privé.

45. Le rôle que les sociétés de services énergétiques (ESCO), et plus particulièrement les super ESCO, peuvent jouer pour surmonter ces obstacles dans la région de la CESAO a été présenté et examiné. Dans un des pays de la région, il a été possible de stimuler le marché des ESCO et les investissements en faveur de l'efficacité énergétique.

46. Le Groupe d'experts :

47. A pris note du document ECE/ENERGY/GE.6/2018/5-ECE/ENERGY/GE.7/2018/5 – Dialogue sur les réglementations et les politiques devant permettre d'aplanir les obstacles à l'amélioration de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables. Document d'information sur les progrès réalisés dans les domaines de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables dans certains pays d'Europe du Sud-Est, d'Europe orientale et d'Asie centrale, et en Fédération de Russie.

48. A appuyé les conclusions de l'étude sur les réformes politiques, réglementaires et institutionnelles, le processus de renforcement des capacités, l'élaboration et l'application de meilleures pratiques relatives à la promotion de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables dans les pays sélectionnés depuis 2010, ainsi que sur les processus internationaux qui facilitent les progrès des pays dans les domaines de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables.

49. A appuyé les recommandations de l'étude sur les moyens de combler les lacunes qui subsistent et sur les prochaines mesures proposées pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables dans une perspective sous-régionale dans les pays d'Europe du Sud-Est, d'Europe orientale, du Caucase, d'Asie centrale, et en Fédération de Russie.

50. A prié le secrétariat de faire paraître une publication fondée sur l'étude consacrée aux progrès réalisés dans les domaines de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables dans certains pays d'Europe du Sud-Est, d'Europe orientale et d'Asie centrale, et en Fédération de Russie.

51. S'est félicité du renforcement de la collaboration avec le Groupe d'experts des énergies renouvelables concernant la coordination des travaux menés pour améliorer l'efficacité énergétique et déployer les énergies renouvelables, à travers l'examen des principales questions présentant un intérêt commun.

52. A prié le secrétariat d'étudier d'autres mesures afin d'augmenter le financement des projets relatifs à l'efficacité énergétique et aux énergies renouvelables et de contribuer à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

53. S'est félicité des progrès accomplis dans le cadre du projet « Moyens de promouvoir l'énergie durable », qui est supervisé par le Comité de l'énergie durable, et a décidé de continuer de contribuer à l'exécution du projet et à l'étude des moyens permettant aux pays d'atteindre à terme l'objectif de l'énergie durable.

54. A décidé de continuer de coordonner les contributions au projet « Moyens de promouvoir l'énergie durable » et d'être représenté aux manifestations liées au projet, sous réserve des ressources disponibles, et s'est engagé à inscrire les thèmes du projet à l'ordre du jour des manifestations qui sont organisées sous ses auspices lorsque cela est possible, pour que les observations recueillies enrichissent les résultats du projet.

## **IX. Questions diverses (point 7 de l'ordre du jour)**

55. Le Groupe d'experts :

56. A prié le secrétariat de collaborer avec le bureau à l'élaboration d'un projet de plan de travail du Groupe d'experts pour 2020-2021 et de le lui soumettre pour examen et approbation par procédure écrite. Le Groupe d'experts a décidé que, pour accélérer la soumission du projet de plan de travail et d'autres documents éventuels au Comité de l'énergie durable pour qu'il les approuve, les travaux peuvent se dérouler par écrit, sous réserve d'un délai minimum de vingt et un jours pour la communication d'observations. L'absence de réponse ou d'observation est assimilée à une approbation tacite.

57. A remercié le Gouvernement ukrainien d'avoir accueilli la cinquième session du Groupe d'experts de l'efficacité énergétique à Kiev.

## **X. Rapport de la session (point 8 de l'ordre du jour)**

58. Le rapport de la réunion a été adopté, y compris les conclusions et recommandations, sous réserve des modifications rédactionnelles et de mise en page nécessaires.

## **XI. Dates de la prochaine session (point 9 de l'ordre du jour)**

59. La sixième session du Groupe d'experts de l'efficacité énergétique devrait se tenir à Genève les 8 et 9 octobre 2019. Le Groupe d'experts a réitéré la proposition qu'il a faite à de précédentes sessions, à savoir que ses réunions pouvaient avoir lieu en dehors de Genève.



## Annexe

### **Résultats de l'examen du rôle des services collectifs, des mégadonnées et des données géospatiales dans la transition énergétique**

#### **A. Principaux obstacles à l'application des méthodes fondées sur des données géospatiales et des mégadonnées dans les projets de transition énergétique**

1. Il existe des obstacles d'ordre administratif et financier. Les administrations locales et les municipalités n'ont souvent pas les ressources (financières et humaines) nécessaires pour utiliser les données géospatiales et les mégadonnées. En outre, la complexité bureaucratique et la méconnaissance des enjeux constituent de sérieux obstacles à la mise en œuvre de solutions informatiques modernes. Le secteur privé, y compris les entreprises de services collectifs, peut posséder l'expérience et les capacités voulues, mais n'a pas d'intérêt financier à s'engager dans cette activité et/ou de fonds à disposition pour réaliser de tels projets. Dans certains cas, les résidents s'opposent à l'installation de compteurs, car ils peuvent entraîner une augmentation du montant de la facture d'énergie par rapport aux factures basées sur la consommation estimée.

2. Les obstacles d'ordre législatif sont importants. Les capacités technologiques évoluent plus rapidement que le cadre juridique. Par conséquent, il existe souvent des incertitudes quant aux données qui peuvent être utilisées et à quelles fins. La protection des données est toujours un problème. Parfois, les règles sont trop strictes pour exploiter les données existantes. Par exemple, les règles de dégroupage peuvent empêcher les services collectifs de tirer parti des synergies qui existent entre les différents secteurs d'activité économique.

3. Les obstacles techniques restent importants. La constitution d'ensembles de données ouvertes, fiables, normalisées et détaillées, accompagnées de métadonnées de haute qualité relatives à la fois aux réseaux d'entreprises de services collectifs et au cadre bâti est considérée comme l'un des plus grands obstacles à l'utilisation des systèmes d'information géographique (SIG) et des mégadonnées dans les projets de transition énergétique. Les ensembles de données doivent être ouverts et normalisés pour que les processus puissent être appliqués à une plus grande échelle et accélérés et les coûts réduits. Ils doivent également être fiables et détaillés du point de vue de la demande (le bâtiment), afin qu'il soit possible de fournir une analyse précise des besoins d'approvisionnement énergétique en amont. On constate également le manque de méthodologies et de vocabulaire communs (ou du moins transparents) et le manque d'infrastructures efficaces et de professionnels formés.

#### **B. Pratiques juridiques et organisationnelles proposées pour atténuer ou éliminer les obstacles existants**

4. Le passage aux données ouvertes permet de porter la planification, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques énergétiques à un niveau supérieur. Un projet concernant les données ouvertes comporterait plusieurs étapes : 1) élaboration d'un cadre conceptuel et juridique qui détermine la procédure de collecte des données et les droits d'utilisation ; 2) établissement de normes relatives aux ensembles de données et aux métadonnées ; 3) mise en place d'infrastructures efficaces compatibles avec différentes technologies de l'information ; et 4) participation active de toutes les parties prenantes concernées (autorités nationales, municipalités, entreprises de services collectifs, entreprises publiques, entreprises privées et ménages) à chaque étape du projet, de sa conception à la collecte des données et leur utilisation finale.

5. La formulation de règles claires encadrant les données ouvertes, l'adhésion à ces règles, le dégroupage et la protection des données permettraient de surmonter de nombreux obstacles. Les gouvernements nationaux devraient se doter d'une infrastructure constituée d'ensembles de données de référence de qualité qui couvrent tout le territoire et soient en accès libre. Dans ce contexte, il est important que les ensembles de données produits pour des échelles plus petites (niveau régional) soient compatibles. Une telle infrastructure, y compris les cadres réglementaires et les cadres de gouvernance, donnerait aux administrations locales, aux organismes nationaux et aux entreprises de services collectifs des mandats et des moyens clairs pour atteindre leurs objectifs.

6. Pour utiliser les données ouvertes et les données géospatiales au niveau municipal, il faut élaborer une stratégie urbaine qui utilise les données géospatiales et les mégadonnées comme des outils d'analyse et de collaboration permettant d'associer les secteurs public et privé, ainsi que les citoyens à la mise en œuvre des projets relevant de cette stratégie. Il est indispensable de mener des actions de sensibilisation à tous les niveaux, comme d'organiser des séances de formation et des ateliers destinés à l'intention des différentes catégories de parties prenantes.

### **C. Rôle des institutions et des entreprises de services collectifs dans la création et le partage de données géospatiales et de mégadonnées**

7. Les administrations locales et les autorités municipales ont fait des progrès en ce qui concerne les données ouvertes. Elles peuvent jouer un rôle majeur dans la collecte et la diffusion des données à travers des plateformes en accès libre. Par exemple, dans le canton de Genève en Suisse, la loi fait obligation au canton de posséder et de tenir à jour la base de données territoriale dont les données sont fournies par des entreprises publiques et privées et sont pour la plupart en accès libre.

8. Les entreprises de services collectifs sont les principales sources d'expertise et de données sur l'énergie. Elles demeurent réticentes à rendre les données accessibles si la loi ne l'exige pas. Dans certains cas, la réglementation peut favoriser le partage des données. Par exemple, en France, les entreprises de services collectifs sont tenues de fournir certaines données aux administrations publiques pour les aider à planifier la transition énergétique.

### **D. Trouver un équilibre entre les politiques de libre accès et les politiques de protection des données personnelles en ce qui concerne les données relatives à l'énergie**

9. Les données géospatiales et les mégadonnées peuvent être présentées de manière à ce que les renseignements personnels ne soient pas divulgués. Dans un immeuble à logements multiples, la question est résolue en considérant les données de l'immeuble plutôt que celles du consommateur individuel ; ces renseignements sont suffisants pour les besoins de la planification énergétique et de l'évaluation des politiques.

10. Une tâche importante des gouvernements est de garantir aux citoyens que le partage des données ne porte pas atteinte à leur vie privée et à leur sécurité et de faire en sorte que toutes les parties prenantes aient confiance dans le système. La transparence des services et institutions publics peut améliorer la collaboration entre l'État et ses citoyens, et les données, une fois rendues publiques, peuvent contribuer aux innovations et à une compétitivité accrue.